

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2019**

**Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

**SONT PRÉSENTS**

M. le maire	Rémi Fortin
Mme la conseillère	Johanne Fillion, arrivée à 19 h 35 Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt Jean-Pierre Martel

**SONT ABSENTES**

Mmes les conseillères	Joyce Bérubé Julie Gagné
-----------------------	-----------------------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2019-07-127 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-128 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 juin 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-129 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 12 juin 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2019**

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2019 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-130**

**APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-deux mille six cent seize dollars et six (82 616.06 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de huit mille cinq cent trente-neuf dollars et trente-cinq (8 539,35 \$), et les salaires nets payés au montant de treize mille trois cent soixante-huit dollars et onze (13 368,11\$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent quatre mille quatre cent cinquante-deux dollars et cinquante-deux (104 452.52 \$).

**QUE** ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1420 à 1457.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**2019-07-131**

**ADMQ – COLLOQUE DE LA ZONE 12 – BAS-SAINT-LAURENT – 11 SEPTEMBRE 2019 – LAC-AU-SAUMON**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser Mme Yvette Boulay, directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer au Colloque de la zone 12, Bas-Saint-Laurent, qui se déroulera le 11 septembre 2019 au Lac-au-Saumon.

**QU'**il n'y a aucuns frais d'inscription pour la directrice générale et secrétaire-trésorière, étant la directrice de la zone 12.

D'autoriser Mme Josée Simard, adjointe administrative, à participer au Colloque de la zone 12, Bas-Saint-Laurent, et d'autoriser le paiement du coût d'inscription de quatre-vingt-quinze dollars (95 \$), taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-132**

**VENTE SUR INVITATION ÉCRITE – CAMION FORD STERLING 2001 ET L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à procéder à la vente par soumission écrite du camion Ford Sterling 2001 et l'équipement de déneigement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-133**

**RÉCLAMATION – HAIE DE SAULES ARCTIQUES – 19, RUE DU MOULIN – SAINT-RENÉ-DE-MATANE - MATRICULE 1198-33-1914**

**CONSIDÉRANT** la correspondance datée du 14 mai 2019 demandant une révision de la résolution numéro 2019-06-120 concernant une haie de saules arctiques sur la propriété située au 19, rue du Moulin, Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2019**

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane maintient sa décision de ne pas donner suite à la réclamation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-134**

**MISE EN DEMEURE – DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION –  
CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION – MATRICULE 1198-48-0345**

**CONSIDÉRANT** la correspondance datée du 12 juin 2019 demandant un délai supplémentaire afin de poursuivre les démarches nécessaires pour se conformer à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'accorder** un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2019, afin de permettre au propriétaire de l'immeuble portant le matricule 1198-48-0345 de se conformer à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-135**

**MISE EN DEMEURE – DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION –  
CONFORMITÉ À RÉGLEMENTATION – MATRICULE 1097-08-9204**

**CONSIDÉRANT** la correspondance datée du 18 juin 2019 demandant un délai supplémentaire de trois mois afin de poursuivre les démarches pour se conformer à la dérogation mineure accordée par la résolution 2018-09-177 pour le matricule 1097-08-9204;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2018-10-196 accordant un délai, jusqu'au 30 juin 2019 afin de se conformer à la dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'accorder** un délai supplémentaire jusqu'au 31 août 2019 afin de se conformer à la dérogation mineure émise le 4 septembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-136**

**MISE EN DEMEURE – DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION –  
CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION – MATRICULE 1396-06-4613**

**CONSIDÉRANT** la correspondance datée du 18 juin 2019 demandant un délai supplémentaire afin de finalier les travaux, en conformité avec le règlement d'urbanisme de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'accorder** un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 octobre 2019, afin de permettre au propriétaire de l'immeuble portant le matricule 1396-06-4613 de se conformer à la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-137**

**CALENDRIER 2019 DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA  
DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AOÛT 2019 - NOUVELLE DATE : 19 AOÛT  
2019**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du mois d'août 2019, établie au 5 août 2019 par la résolution 2018-11-217;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2019**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** modifier le calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal en fixant la séance ordinaire du mois d'août au 19 août 2019.

**D'afficher** aux endroits désignés un avis public concernant le présent changement au calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil municipal, et ce, conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-138**

**PRISE D'ACTE – DÉPÔT – AVIS DE NON-CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES RELATIVES À LA GESTION CONTRACTUELLE**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**DE** prendre acte du dépôt de l'avis de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion contractuelles produit suite à l'audit effectué par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du projet de collecte et interception des eaux usées du secteur Ruisseau-Gagnon et mise aux normes des eaux usées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-139**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 – PROJET – « AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE » - 2, RUE DE LA FABRIQUE – SAINT-RENÉ-DE-MATANE – CONSTRUCTION RENÉ BOUCHARD INC.**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 1, daté du 10 juin 2019, à « Construction René Bouchard Inc. », concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Agrandissement du Centre communautaire » pour un montant de trente-quatre mille trois cent quatre dollars et vingt-six ( 35 304,26 \$), taxes en sus, et ce, selon les recommandations de Groupe Architecture MB Inc. et conformément à la demande et certificat de paiement.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à Construction René Bouchard Inc. et à Groupe Architecture MB Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-140**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 – PROJET « RÉFECTION DE CONDUITES D'EAUX USÉES SUR DIVERS TRONÇONS » – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL & FILS INC.**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**D'autoriser** la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement du décompte progressif n° 1, daté du 28 juin 2019, à « Les Entreprises d'Auteuil & Fils Inc.», concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Réfection de conduites d'eaux usées sur divers tronçons » pour un montant de trente-six mille six cent quatorze dollars et cinquante-huit (36 614,58\$), taxes en sus, et ce, selon les recommandations de Tétra Tech.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises D'Auteuil & Fils Inc. et à Tetra Tech.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-141**

**APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION D'INCLUSION ET D'ALIÉNATION DE LOTS AVEC CONSERVATION D'UNE PARTIE CONTIGUË EN ZONE AGRICOLE – DOSSIER 2019-35120**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'aliénation des lots 5 991 436 à 5 991 438 et 5 680 005 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 200,4 ha faite par le représentant autorisé de Gestion forestière R.N.S. et déposée à la municipalité le 30 mai 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur veut conserver un droit d'aliénation sur le lot 5 681 235 du cadastre susdit, d'une superficie totale de 40,6 ha, non contigu mais réputé contigu aux lots susdits puisqu'il n'en est séparé que par un chemin public ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous ces lots sont situés dans la zone agricole permanente ;

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a également demandé l'inclusion du lot 5 991 435 à la zone agricole;

**CONSIDÉRANT** les articles 12, 29, 58, 58.1, 58.2 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) ;

**CONSIDÉRANT** les sols pierreux, rocheux et très accidentés de classe 3, 5 et 7, de cette propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété fait actuellement l'objet d'une exploitation acéricole dans sa portion nord-est, et que l'ensemble est sous couvert forestier ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de peuplement favorisant l'acériculture sur le lot que le demandeur souhaite conserver ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier de la SER des Monts, et que les possibilités de sylviculture sont tributaires de ce plan, non pas du morcellement foncier ;

**CONSIDÉRANT QU'**un tel démembrement de la propriété aurait un effet nul sur l'application des distances séparatrices ;

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur agricole du rang Renversé est résolument homogène forestier, et que les activités agricoles se limitent à l'acériculture et la sylviculture à l'exception de 3 % de sa superficie consacrée aux cultures fourragères, en son extrême sud-ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aliénation d'un lot forestier de 40 hectares inaccessible six mois par an sauf en motoneige ou en véhicule à chenillettes a peu d'incidence sur la vitalité de l'occupation du territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme au règlement de zonage ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (« la Commission ») d'autoriser l'aliénation des lots 5 991 436 à 5 991 438 et 5 680 005 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 200,4 ha, et la conservation par le vendeur un droit d'aliénation sur le lot 5 681 235 du cadastre susdit, d'une superficie totale de 40,6 ha, non contigu mais réputé contigu aux lots susdits.

**QUE** la Municipalité recommande à la Commission de ne pas inclure le lot 5 991 435 à la zone agricole.

**QUE** la Municipalité ne demande pas l'exclusion du lot 5 681 235 de la zone agricole.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-142**

**PROPOSITION D'ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS DE LA MATANIE À L'ATR DE LA GASPÉSIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**en prévision de la saison estivale 2019, la MRC souhaite faire appel aux municipalités afin de leur proposer une aide financière et leur permettre de devenir membre de l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG);

**CONSIDÉRANT QU'**en devenant membre de l'ATRG, la municipalité bénéficie d'une forte visibilité par le biais des outils de communication de Tourisme Gaspésie en étant présente dans leur guide touristique annuel 2019-2020 et sur leur site internet;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie propose aux municipalités intéressées par cette visibilité une aide financière couvrant le coût de base de l'adhésion représentant trois cents dollars (300 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane défraie la somme de vingt cents (0,20¢) par habitant ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**Municipalité de Saint-René-de-Matane**

**Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 juillet 2019**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la proposition d'adhésion des municipalités de La Matanie à l'ART de la Gaspésie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2019-07-143**

**FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL – AUTORISATION DE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – MM STEVE ROSS ET RÉGIS DESROSIERS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser l'inscription des employés municipaux Steve Ross et Régis Desrosiers à la formation de secourisme en milieu de travail qui se tiendra les 9 et 10 septembre 2019 à Matane.

**QU'**il n'y a aucuns frais d'inscription à cette formation.

**QUE** le remboursement des frais de repas est à la charge de la Municipalité, selon le règlement numéro 2012-06, intitulé « Règlement établissant les tarifs applicables dans le cadre des dépenses occasionnées par les élus et/ou employés municipaux pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE JUIN 2019**

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de juin 2019 de la MRC de La Matanie.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**2019-07-144**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 2 juillet 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 8.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin, maire  
Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

---

**Rémi Fortin  
Maire**

---

**Yvette Boulay, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière**